



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition de mise en oeuvre d'un plan numérique 2018-2020 pour les collèges publics du Bas-Rhin

Rapport n° CD/2017/098

Service Chef de file :

J3-Collèges

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département a historiquement soutenu le développement du numérique dans les collèges, au bénéfice des 45 000 collégiens bas-rhinois.

Permettre l'appropriation par le collégien des outils numériques, c'est lui assurer une ouverture sur le monde, lui favoriser l'accès à la connaissance en développant son esprit critique, le préparer au monde du travail dans les meilleures conditions.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'approuver les engagements du Département au travers de son nouveau plan numérique 2018-2020. Il s'agit d'un plan ambitieux, qui s'inscrit pleinement dans le rapport général « Actions éducatives et Collèges » puisqu'il contribue aux conditions d'une réussite éducative par le déploiement d'outils innovants. 13,959 M€ seraient ainsi consacrés au numérique dans les collèges pour les trois prochaines années.

Le Code de l'éducation en son article L. 213-2 indique que « Le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. A ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative, sont à la charge du Département. »

Le Département a historiquement soutenu le développement du numérique dans les collèges au bénéfice des 45 000 collégiens bas-rhinois. Il travaille pour cela en étroite collaboration avec les services du Rectorat en charge du numérique, pour tester les nouveaux outils et mesurer leur intérêt pédagogique avant tout déploiement.

Une étude de l'OCDE *Students, Computers and Learning – Making the Connection* (2015) montre qu'il n'y a pas de « fracture numérique » parmi les élèves français : 99 % des élèves de 15 ans ont au moins un ordinateur et 96 % des élèves défavorisés ont accès à Internet à la maison. Si la fracture s'est donc considérablement réduite, ce mouvement ne s'est pas toujours accompagné d'un véritable renouvellement du parc informatique dans les collèges.

En outre, un enfant de dix ans passe aujourd'hui davantage de temps devant des écrans (en moyenne 2 heures 50 par jour, soit plus de 1 000 heures par an) que sur les bancs de l'école (864 heures par an). Ce simple constat permet de prendre la mesure de l'écart immense qui sépare les environnements familiaux et scolaires des enfants.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver la mise en œuvre d'un nouveau plan numérique (2018-2020), multipliant par 2,6 le budget annuel alloué, selon l'annexe financière jointe au présent rapport.

Cette proposition témoignerait d'une ambition forte dans le domaine, et dont les enjeux sont les suivants :

- assurer l'équité de traitement de tous les collégiens du Département ;
- favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie des collégiens au travers de méthodes d'apprentissage innovantes ;
- préparer les élèves aux emplois numériques de demain et former des citoyens responsables à l'ère du numérique ;
- intégrer les collèges dans les démarches SMART CITY (maintenance à distance, suivi des consommations de fluides, collège ouvert...).

Propositions d'objectifs opérationnels du projet plan numérique 2018-2020 :

Le plan numérique 2018-2020 s'articule autour de 4 axes forts et 9 engagements :

1. Assurer un environnement technique de qualité : très haut débit et maintenance

- **Engagement n°1** : connecter, d'ici 2020, tous les collèges à l'Internet haut-débit (10Mbits minimum), que ce soit par une connexion fibre optique, une grappe avec un lycée ou via le réseau TETRA du Département (réseau de faisceaux hertziens).
- **Engagement n°2** : déployer progressivement de nouveaux serveurs pédagogiques afin d'offrir de meilleures performances, d'uniformiser le matériel et les architectures pour faciliter la maintenance. En 2020, chaque collège aurait ainsi un serveur renouvelé.
- **Engagement n°3** : revoir le câblage et les équipements réseau des collèges pour permettre une meilleure fluidité des usages et permettre le développement de nouvelles opportunités : téléphonie sur IP, gestion technique des bâtiments...

2. Mettre en œuvre la politique de dotation, de gestion, de maintenance des équipements numériques fixes

- **Engagement n°4** : permettre à tout collège, d'ici 2020, de disposer d'une salle informatique équipée de 15 à 30 postes, selon les besoins pédagogiques de l'établissement.
- **Engagement n°5** : pour la maintenance, poursuivre l'expérimentation AMICo (Assistant maintenance informatique des collèges), en lien avec l'académie de Strasbourg. La maintenance informatique des collèges serait intégralement gérée par le Département en 2019, en lien avec la PRN (Personne Ressources Numériques) de chaque collège.

3. Déployer un nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT)

- **Engagement n°6** : chaque collège est doté d'un ENT, un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités. Le choix du Département est de proposer une plateforme unique pour l'ensemble des établissements : le Département est membre du groupement de commande commun à tous les collèges et lycées du Grand Est.

4. Poursuivre une approche expérimentale dans le domaine du numérique

- **Engagement n°7** : une première expérimentation BYOD (utilisation de matériel personnel) menée au collège Olympe de Gouges à Ingwiller a permis la mise en place de nouveaux usages pédagogiques. Deux nouveaux collèges intégreront l'expérimentation du BYOD en 2018 : les collèges Tomi Ungerer à Dettwiller et Rembrandt Bugatti à Molsheim.
- **Engagement n°8** : déployer progressivement les bornes wifi pour couvrir l'ensemble des zones intérieures des collèges afin de faciliter l'usage des tablettes et du BYOD.
- **Engagement n°9** : le Département participe au développement de l'usage des Equipements Individuels Mobiles (EIM). Ces équipements (tablettes, classes mobiles ou smartphone) deviennent des outils incontournables dans la pédagogie actuelle. Ils permettent aux enseignants de mettre en œuvre une pédagogie active et différenciée pour chaque élève. Il est proposé au travers de cet engagement de poursuivre les appels à projets sur l'usage des tablettes sur des disciplines particulières ou des sujets éducatifs se poursuivent, en lien avec la DANE (Délégation Académique au Numérique Educatif).

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de la réunion du 13 novembre 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les termes du plan numérique des collèges publics 2018-2020 s'articulant autour des 4 axes suivants :

- 1. assurer un environnement technique de qualité : très haut débit et maintenance ;*
- 2. mettre en œuvre la politique de dotation, de gestion, de maintenance des équipements numériques fixes ;*
- 3. déployer un nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT) ;*
- 4. poursuivre une approche expérimentale dans le domaine du numérique.*

- de mettre en œuvre le plan numérique, dans la limite des crédits qui seront votés chaque année au budget primitif.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY